



Indemnisation suite a une visite chez un expert

Par **blot severine**, le **27/11/2016** à **17:12**

bonjour,

j'ai eu un accident de la route il y a 6 mois dont je n'étais pas en tort (choc frontal),j'ai eu fracture déplacé de la clavicule, fracture de la L1 qui a été opérée, j'ai vu le médecin expert le mois dernier sur demande de mon assurance, il en a conclu non consolidé, il dit pouvoir me revoir dans 3 mois si mon assurance le souhaite, dans combien de temps puis-je espérer être indemnisé par mon assurance?

Par **Chaber**, le **27/11/2016** à **17:56**

bonjour

[citation] j'ai vu le médecin expert le mois dernier sur demande de mon assurance, il en a conclu non consolidé[/citation]pas très rapide

Sans responsabilité aucune vous pouvez demander une provision.(loi Badinter)